



MAIRIE
DE
MURATO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 28 MARS 2025

**DELIBERATION
DL-2025-19**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mars à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. CLEMENTI Albert, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANILY Yves, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. LECCIA Lucien, M. MAZZONI Pierre-Ange, M. MURATI Joseph-Antoine.

Date de la convocation : **14/03/2025**

ABSENTS : M. COPPI Jacques.

Nb Conseillers afférents au CM : **15**
Nb Conseillers en exercice : **14**
Nb Conseillers présents : **10**
Nb Conseillers représentés : **3**
Quorum : **8**

REPRESENTES : Mme FLORI Céline représentée par M. GIANILY Yves, M. LUCCHETTI Sebastien représenté par M. FLORI Claude, M. MURATI Lucas représenté par M. FESSLER Charles.

Le quorum étant atteint, M. IANNELLI François a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Budget annexe - Réalisation d'un prêt relais (303 600 €) auprès du Crédit Agricole pour le préfinancement des travaux de voie de désenclavement au lieu-dit Piccichettu

Monsieur le Maire expose au Conseil

Les subventions prévues pour le financement des travaux de voie de désenclavement au lieu-dit Piccichettu ne seront perçues qu'à une date différée, générant ainsi un décalage de trésorerie.

Afin d'assurer la continuité des engagements financiers et d'éviter toute difficulté dans le paiement des entreprises, il est nécessaire de contracter un prêt relais auprès du Crédit Agricole selon les caractéristiques suivantes :

Caractéristiques du prêt

Montant : 303 600,00 €

Durée : 36 mois, différé de 33 mois

Taux : 3,50% fixe

Frais de dossier : 1 500 €

Echéance : Constante

Modalités de remboursement : paiement trimestriel des intérêts, remboursement du capital in fine

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 13	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- **DECIDE** de contracter auprès du Crédit Agricole un prêt relais, pour le préfinancement des travaux de voie de désenclavement au lieu-dit Piccichettu, selon les caractéristiques ci-dessus exposées.
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt et **REÇOIT** tous pouvoirs à cet effet.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20250328-DL-2025-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025
Publication : 31/03/2025

Le Maire
M. Claude FLORI

